ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par M. Quentin, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 115 de cet article, substituer à la référence :

« L. 6161-28 »,

la référence :

« L. 6161-24 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.